

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Type :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° P19- 056619

49318

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 08M2

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Moustapha

Date de naissance : 1954

Adresse : Al fajr

Tél. : 05 22 20 45 6922 Total des frais engagés : 633,50 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/05/2014

Nom et prénom du malade : SAADOUNI Rikia Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Lombalgie

Rikia gonarthrose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30/11/2014

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/11/2021	Dr. JKA Medecin généraliste Casab - 05 22 74 05 91	1500	Dr. JKA Medecin généraliste Casab - 05 22 74 05 91	Dr. JKA Medecin généraliste Casab - 05 22 74 05 91
14/11/2021	Dr. JKA Medecin généraliste Casab - 05 22 74 05 91	1500	Dr. JKA Medecin généraliste Casab - 05 22 74 05 91	Dr. JKA Medecin généraliste Casab - 05 22 74 05 91

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	05/11/2020	263,56
	16/11/2020	220,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

ANALYSES RADIGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CHIRANE Renoual			

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H D B	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	G B			
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur JKINI Hafida

Médecine Générale

Echographie Clinique



الدكتورة اجكيني حفيظة

الطب العام

الفحص بالصدى

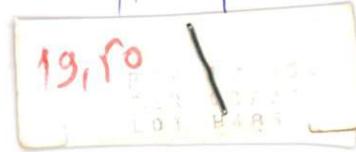
SAAADOU NI

R' KIA

199,00

Casablanca, le .....

14/11/2020



G. Nedri 18g

1 up x 3



73,80

(2)

Fxor 20

1 up x 4

16,60

(3)

Locafred 0,1% Crème

1 up x 25,15

PER : 01/12/2021  
LOT : 9MA120

LOCAPRED 0,1%  
CREME T15G

P.P.V : 18DH60

6 118000 010951



حي القدس، شارع نابلس رقم 51 البرنوسي، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 74 05 93

Hay Al Qods, Bd Nabouls N° 51, 1er étage Bernoussi- Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93

رف فقط بموجب وصفة طبية  
الدواء بعيداً عن متناول الأطفال.

7620

x 5 Voltaren MP75



PPV : 7620 DH

34.40

✓ 220,50

1493  
après les  
profenid gel  
app + us

151

PROFENID 2,5%  
GEL T60G  
P.P.V : 34DH40  
LOT : 19E004  
PER : 08/2021



Dr. JKINI Hafida  
Médecin généraliste  
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 51  
Sidi Bernoussi - Casablanca  
Tél. : 05 22 74 05 93

PHARMACIE  
D'ALGER  
SIDI BERNOUSSI  
DÉPARTEMENT  
DU DÉVELOPPEMENT  
DU MARCHÉ  
ET DE LA DISTRIBUTION

Docteur JKIA Hofida

Médecine Générale

## Echographie Clinique



دكتورة انجكيني حفيظة

الطب العام

الفحص بالصدى

## Ordonnance

## *Casablanca, le.*

05/11/2020

SAAJDOUNI

R'Kia

50, B

1

July 20.

LOT 19342  
EXP 04/2022  
PPV 52.80DH

**DULASTAN®** 500 mg/2 mg  
دو لاستان®  
معلقة من 20 ملجم

**Dr. J KINI Hafida**  
Médecin généraliste  
Sidi Oouds, Bd. Naboussi - Casablanca N° 5  
tél. : 05 22 74 05 93

**PHARMACEUTIQUE**  
**GIOPFRAN**  
Dr. H. R. GIOPFRAN  
(C) Rue N...  
Quartier...  
di Bernoussi

Duch'Ofre  
di Berri  
di Parigi

Duch'Ofre  
di Berri  
di Parigi

Cartex 100  
1 up x 21,

LOT : 200513  
UT AV : 04/2024  
PPV : 54,30DH

حي القدس، شارع نابلس رقم 51 البرنوسي،

اء - الهاتف : 05 22 74 05 93

**Hay Al Qods, Bd Naboulss N° 51, 1<sup>er</sup> etage Bernoussi- Casablanca Tél. : 05 22 74 05 93**

Pharm

D 3 N 2 m

2 m

30/04/21

mal a ps 2

med.

solo 2 tis

repeh

59

59

Lot 200238  
A consommer  
avant le :  
04/2023  
PPC: 79,50 DH

afps 2

263,50

Dr. JKINI Hafida  
Médecin généraliste  
Hay Al Qods, Bd. Nabouls N° 57  
Sidi Bernoussi - Casablanca  
Tél. : 05 22 74 05 93

PHARMACIE GLOFRANE  
Chambre des pharmaciens d'Algérie  
Rue 2, M. Dr. Idriss Ould Debbouze  
BP 10000 - Algiers - Algérie